

Contribution d'EnerCit'IF

Issu d'initiatives citoyennes au budget participatif parisien de 2016, le projet EnerCit'IF est composé d'une association ayant pour but la mobilisation citoyenne et le portage d'actions de maîtrise de la demande en énergie et de l'autre une société de projet à gouvernance coopérative, récipiendaire de l'épargne citoyenne, des subventions et pouvant lever de la dette bancaire pour pouvoir en contrepartie investir dans la réalisation et l'opération de centrales solaires.

Les coopératives citoyennes d'EnR

Le but est bien de permettre aux citoyens de devenir coproducteurs d'énergie en mutualisant leur épargne pour rendre service au territoire en améliorant sa résilience locale. Si la question solaire en Ile de France est encore un peu confidentielle à l'heure actuelle, elle ne devrait pas du tout le rester à l'avenir grâce (ou à cause) de l'augmentation du prix de l'énergie, de la volonté d'auto-consommer de la part des acteurs locaux face à cette hausse et grâce au futur assouplissement de la réglementation européenne pour 2020 non encore traduite en droit français à l'heure actuelle.

Modes d'applications

Le modèle actuel de la coopérative citoyenne d'EnR est assis sur le mécanisme d'obligation d'achat pour l'énergie solaire qui offre un tarif garanti défini par le ministère de l'écologie. Cependant, ce tarif d'achat étant défini pour apporter une rentabilité dans le sud de la France, développer des projets solaires via ce mécanisme nécessite l'implication des collectivités territoriales via un soutien financier pour boucler le financement. Malgré l'appel du CLER de juin dernier, le gouvernement a décidé de ne pas revenir sur cet état de fait dans son plan "place au soleil".

L'avenir semble être au développement de projets en autoconsommation qui seront d'autant plus facilités que le prix de l'électricité en provenance du réseau augmentera du fait de l'intégration de la hausse des coûts due aux travaux nécessaires dans les moyens de production actuels.

De plus l'autoconsommation devrait prendre un essor supplémentaire quand la nouvelle directive européenne sera traduite en droit français.

Il est donc dans l'intérêt de la métropole de soutenir les acteurs EnR souhaitant se mobiliser pour que ceux-ci soient prêts pour quand le contexte deviendra beaucoup plus porteur.

Bénéfice supplémentaire, on rend concret la transition énergétique dans le quotidien des gens en créant des objets proches d'eux à la différence de grande centrale au sol (certes probablement nécessaire) mais restant très abstraite et pouvant, comme pour l'éolien, entraîner un rejet local marqué.

Inscription de l'action dans un réseau d'acteurs

EnerCit'IF n'est pas le seul projet d'EnR sur le territoire métropolitain. En effet, il existe une véritable dynamique en Ile de France. A l'heure actuelle une dizaine de projets existent à différents stades d'avancement dans et hors du territoire métropolitain.

Nous travaillons tous en bonne intelligence et en mutualisant l'expérience francilienne grâce à Energie Partagée et nous pouvons également bénéficier de l'expérience du réseau national. Enfin, ces projets ont pour souhait de revendre l'électricité qui sera produite au partenaire naturel qu'est Enercoop.

Retour d'expérience

Si le modèle coopératif citoyen de production d'EnR est encore balbutiant en IdF et à fortiori dans la métropole, tel n'est pas le cas sur le territoire français.

En effet, Energie Partagée recense pas loin de 300 projets citoyens à divers stades d'avancement sur tout le territoire français. Même si en terme de production énergétique globale, l'énergie citoyenne reste microscopique en France, elle a le potentiel pour devenir demain un acteur incontournable qui présentera l'avantage de favoriser l'acceptabilité citoyenne car garantissant l'implication des citoyens motivés.

De plus, avec le développement à venir de l'autoconsommation et le développement du photovoltaïque à prévoir via la nouvelle réglementation pour les bâtiments neufs d'ici 2020, il devient urgent de soutenir des acteurs qui rendront service à terme au territoire.

Il est aussi important que le SCOT prévoit des actions pour faciliter le développement des EnR et ce en lien avec le futur schéma des réseaux.



EnerCit'IF

contact@enercitif.org

<https://enercitif.org>

Rédacteur de la fiche : Philippe MANTE, secrétaire d'EnerCit'IF - 0663619455 - mante.philippe@gmail.com

